



Formation « Jeunes Bénévoles Futurs Dirigeants » Programme Avril 2024

Lundi 22 avril 2024

- 8h30 Accueil des participants Base nautique de Cap'Aisne
21 rue du Chemin des Dames
02860 Chamouille
- 9h00 Rappel de la formation, des objectifs et présentation du groupe.
- 9h30 **Découverte de la vie associative**
- Loi 1901,
 - Les différentes formes juridiques des associations,
 - Comment créer et déclarer une association,
- 12h30 Déjeuner
- 13h30 **Découverte de la vie associative**
- Les organes de fonctionnement d'une association,
 - Les statuts,
 - Responsabilité des dirigeants bénévoles
- 16h30 Activités : Tir à l'Arc / Canoë Kayak
- 19h30 Diner
- 20h30 **Cas pratique**
- 21h30 Fin de journée

** La programmation des activités sportives peut évoluer selon la météo.*

Mardi 23 avril 2024

8h30	Petit déjeuner
9h00	Prévention et Secours Civiques niveau 1
12h30	Déjeuner
13h30	Prévention et Secours Civiques niveau 1
17h00	Les différentes ressources d'une association.
19h30	Diner
20h30	Cas pratique
21h30	Fin de journée

Mercredi 24 avril 2024

8h30	Petit déjeuner
9h00	Organisation du sport en France <ul style="list-style-type: none">- Organisation du sport et mouvement sportif- Les services de l'Etat : le Ministère des Sports- Le Conseil Départemental de l'Aisne : la politique sportive clubs
12h30	Déjeuner
13h30	Projet associatif, communication et organisation d'une manifestation
16h30	Activités : Tir à l'Arc / Canoë Kayak
19h30	Diner
20h30	Cas pratique
21h30	Fin de journée

** La programmation des activités sportives peut évoluer selon la météo.*

Jeudi 25 avril 2024

- 8h30 Petit déjeuner
- 9h00 **Les ressources humaines associatives**
- L'engagement
- Statut et rôles des bénévoles et salariés
- 10h30 **Prévention de la radicalisation**
Intervention théâtrale de la compagnie Acaly suivie d'un débat
- 12h30 Déjeuner
- 13h30 **Gestion financière d'une association**
- 17h00 Activité : VTT*
- 19h30 Soirée barbecue
- 21h30 Fin de journée

Vendredi 26 avril 2024

- 8h30 Petit déjeuner
- 9h00 **Les ressources humaines associatives**
- Les obligations d'une association employeuse
- 12h30 Déjeuner
- 13h30 Finalisation des cas pratiques
- 15h00 **Présentation des cas pratiques devant un jury**
- 17h00 Débriefing du groupe sur la formation
- 18h00 Clôture de la formation

** La programmation des activités sportives peut évoluer selon la météo.*